



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 86886

Texte de la question

M. Patrick Labaune attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question de la responsabilité des juges. L'affaire d'Outreau a troublé tout le pays et continue à susciter des interrogations sur les fondements de notre justice et de nombreux Français s'interrogent aujourd'hui. Devant le rôle de plus en plus important que jouent les juges dans notre société, nombreux sont ceux qui pensent qu'ils doivent rendre des comptes. C'est ce que fait par exemple un comptable ou un médecin quand il commet une faute. C'est pourquoi il est urgent d'ouvrir un débat sur la responsabilité des magistrats. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'à la suite des décisions rendues par les juridictions successivement saisies aboutissant à l'acquittement de 13 personnes, dans l'affaire dite « d'Outreau », il a saisi l'inspection générale des services judiciaires aux fins d'examiner l'ensemble des circonstances dans lesquelles le dossier en cause a été traité par l'autorité judiciaire. Il appartiendra à l'inspection générale d'établir si des comportements individuels constitutifs de fautes professionnelles ont pu influencer sur le traitement de cette affaire. Au-delà de ce cas d'espèce, à la demande du Président de la République, le garde des sceaux conduit une réflexion sur la responsabilité des magistrats, y compris sur les aspects pouvant relever de dysfonctionnements de l'activité juridictionnelle. Le groupe de travail qui se réunit à la chancellerie depuis mi-juillet a procédé à l'audition de nombreuses personnalités pouvant apporter un éclairage utile sur les questions de responsabilité. Le groupe de travail est en phase de finalisation de propositions, en concertation avec tous les acteurs du monde judiciaire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86886

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2048

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6258